



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALUEJOLS

Séance du 04 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Valuéjols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Christophe VIDAL

**Présents :** Jean-Yves MODENEL, Benoit ALINC, Christophe VIDAL, Bernard AURIERE, Dominique LAFON, Sandrine BOSMET, Sandrine ANDRIEUX, Catherine PAGES-DELORME, Sébastien CROS  
Sébastien BONNET représenté par Christophe VIDAL, Benoit NAIRABEZE représenté par Bernard AURIERE

**Absents:** Lylia JUDON, Renée AMAGAT

**Date de convocation :** 28 mars 2023

**Nombre de conseillers :** 13

**Nombre de présents :** 9

**Votants :** 11

**Secrétaire de séance :** Benoit ALINC

**039 2023**

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### Projet de réfection de la couverture du chevet de l'église Saint-Saturnin de Valuéjols

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il souhaite voir le projet de restauration de la couverture du chevet de l'église Saint-Saturnin de Valuéjols.

M. le Maire rappelle que la commune a souhaité engager une opération de restauration de l'église de Saint-Saturnin avec la réfection partielle de la toiture. Les travaux consistent à la réfection de la couverture lauze du chevet, avec, reprise des arases du chevet (Pierre de taille), rejointoiement du pignon Est (maçonnerie), réfection du clocheton (pierre de taille).

Le montant des travaux prévus s'élève à la somme de 69 684, 80 € H.T soit 83 621, 76 € T.T.C.

Après consultation des entreprises, les entreprises retenues sont :

- EURL BATIFOL zone artisanale 15 260 Neuvéglise Sur Truyère,
- EURL DOMERGUE 4 rue du château d'eau, Lavastrie 15 260 Neuvéglise Sur Truyère.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, valide ces devis et sollicite une aide financière au titre de la restauration des Monuments historiques sur le budget prévisionnel détaillé suivant :

- DRAC-Auvergne Rhône-Alpes (30%) : 20 905, 44 € H.T
- Conseil Départemental du Cantal (20%) : 13 936, 96€ H.T
- Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes (30%) : 20 905, 44 € H.T
- La commune aura à sa charge 13 936, 96 € et la TVA .

Certifié exécutoire

Le Maire

Christophe VIDAL

Publiée et transmise le 04 avril 2023